

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24.08.2017

Dossier complet le :

24.08.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0281

1. Intitulé du projet

Parking-relais "la Boiserie"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Aix Marseille Provence

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Claude GAUDIN

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 1 7

Forme juridique

METROPOLE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a	Construction d'une route classée dans le domaine public métropolitain : longueur 230 mètres
41.a	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus : capacité de 300 places environ (extensible à 400 places)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire :

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est constitué de:

- la réalisation d'un parking relais nouveau en élévation sur l'emprise du bassin pluvial de la Boiserie pour environ 300 places, extensible à environ 400 places, (dont des places PMR, 10 places disposant de bornes électriques, un parc à vélos dont des bornes pour vélos électriques et un parc à motos) ainsi que du réaménagement du parking actuel de la Parette d'une capacité d'environ 50 places.
- la réalisation d'une voie nouvelle de la Parette, reliant l'avenue Chevalier, le parking et le chemin de la Parette
- la réalisation d'un parvis

4.2 Objectifs du projet

Cet ensemble s'inscrit dans une stratégie d'offre améliorée pour les usagers de la L2, récemment mise en service dans le tronçon considéré.

Le projet, un parking relais, est en liaison directe avec la station Boiseraie de la ligne T1. Il a donc pour objectif de proposer, à proximité de l'échangeur de la Boiseraie, une capacité de stationnement en vue du report modal du trafic nouveau lié à la mise en service de la L2 vers les transports en commun du réseau Marseillais.

La conception de ce projet s'inscrit de plus en cohérence avec le projet de traitement paysager et de continuités cyclables de la L2.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la réalisation de 3 entités:

- le parking de superstructure
- la voirie nouvelle de la Parette
- le parvis

Le parking est constitué de:

- un corps central de forme rectangulaire 187,90 m x 19 m sur 3 niveaux (hors niveau d'accès) extensible à quatre niveaux
- deux cylindres portant respectivement une hélice montante (hélice Sud) et une hélice descendante (hélice Nord). Le cylindre Sud, de surcroît est utilisé pour accueillir le bassin de rétention pluviale et confinement des eaux d'incendie.
- une passerelle piétons assurant une sortie de secours au droit de la cage d'escaliers / ascenseurs Sud.

La voirie est constituée de:

- la voirie à proprement parler (chaussée 6m + trottoirs 1m et 1,50m)
- des murs de soutènement (1m de hauteur sur 100m et jusqu'à 3m de hauteur sur 100m)

Le parvis relie la voie d'accès au parking, la voirie nouvelle de la Parette et l'avenue Pierre Chevalier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le parking relais aura pour fonction de mettre en relation les usagers automobilistes provenant notamment de la rocade L2, avec les transports en commun (bus et tramway notamment).

Les flux attendus dans le parking relais proviennent principalement de la L2 depuis le Sud et dans une certaine mesure de l'avenue Chevalier (Est)

Le plan local de jalonnement depuis la L2 consiste à:

- pour l'arrivée au parking depuis la L2 Sud, un fonctionnement en deux fois tourne à droite par la rue Clérissy puis la rue de la Parette nouvelle
- pour le retour, la rue de la Parette nouvelle puis un tourne à droite pour un accès direct à la bretelle L2.

Le parking offrira une capacité de 300 places environ, extensible à 400 comprenant notamment des bornes pour véhicules électriques, du stationnement pour vélos, vélos électriques et motos.

Les eaux pluviales de la voirie nouvelle seront drainées vers le réseau pluvial local.

Les eaux pluviales du parvis et du parking seront réceptionnées dans des bassins compris dans la structure du bâtiment pour le parking et dans le volume du terrassement pour le parvis avant rejet dans le bassin pluvial existant de la Boiseraie. L'ensemble de ces bassins est calibré à la décennale et comprend un prétraitement pour les hydrocarbures.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dans le cadre de cette opération, la Métropole Aix Marseille Provence a élaboré un porter à connaissance hydraulique qui sera prochainement transmis au service instructeur.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de l'opération	6 780 m ²
Longueur de la voirie	230 m
Superficie de la voirie	2 240 m ²
Superficie du parvis	970 m ²
Superficie du parking (emprise au sol)	3 570 m ²
Capacité du parking	300 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue Pierre Chevalier
Marseille (13)

Coordonnées géographiques¹

Long. 05°25'24"E Lat. 43°17'38"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marseille
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des Bouches-du-Rhône (approuvé en mars 2016)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Mouvements de terrain : affaissement et effondrements liés aux cavités souterraines (approuvé 2002) PPR Mouvements de terrain : tassement différentiel (approuvé 2012) PPR Feux de forêts (prescrit 2005) PPR Inondation : Huveaune et affluents (approuvé 2017) PPR Inondation : Huveaune et Aygalades crues (prescrit 2015)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux et la phase d'exploitation ne sont pas de nature à engendrer des prélèvements en eau directement dans le milieu aquatique superficiel ni dans les eaux souterraines.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'ouvrage souterrain susceptible de modifier les écoulements souterrains.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté au plus près de terrain naturel. Il ne nécessite pas de remblais ou déblais importants, à l'exception des terrassements nécessaires pour la réalisation du parking en superstructure sur pilotis avec deux vis cylindriques d'entrée/sortie du bâtiment. Le bassin de rétention des surfaces imperméabilisées par le projet se situera dans une des deux vis au-dessus du niveau du fond du bassin.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du parvis et de la voirie nouvelle nécessitera de remblayer une partie du site et de créer des murs de soutènement par des matériaux de construction. Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ne seront pas utilisées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site (voirie, délaissé urbain, bassin pluvial récemment terrassé et utilisé dans le cadre du chantier de la L2) ne présente pas d'intérêt écologique et ne s'inscrit pas dans une continuité écologique. Le milieu naturel a été fortement remanié dans le cadre du chantier de la L2, récemment terminé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la partie Sud-Est de l'assiette du projet est inscrit dans un secteur faiblement à moyennement exposés (B2) et des secteurs d'aléa faible (B3 - enjeux peu vulnérables) définies par le Plan de Prévention des Risques liés au retrait-gonflement des argiles approuvé le 27 juin 2012 sur la commune de Marseille.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les niveaux de trafics supportés par les axes à proximité du parking-relais (Avenue Pierre Chevalier) seront réduits à la mise en service de la rocade L2 (suppression du trafic de transit). En phase chantier, le maître d'ouvrage imposera aux entreprises de travaux l'application d'une dé'marche chantier à faibles nuisances afin de réduire les impacts en termes de bruit, poussières et déchets.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic généré est lié à l'usage de la voirie nouvelle et du parking. Ce trafic est toutefois canalisé vers une installation de report modal et participe à la réduction globale du trafic automobile en favorisant l'usage des transports en commun.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier: Le bruit généré par le chantier de construction du projet En phase d'exploitation: Le bruit généré par le trafic lié à l'usage de la voirie nouvelle et du parking (au sein d'un espace urbain déjà impacté : avenue Pierre Chevalier, Rocade L2)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase de travaux, certaines opérations peuvent être une source ponctuelle et temporaire d'odeurs (opérations de bitumage par exemple), mais reste très limité compte tenu de la voirie à réaliser (230 mètres linéaire). En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à induire d'odeurs particulières.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier: Les vibrations générées par les travaux et les engins de chantier</p> <p>En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer de phénomène vibratoire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation: Eclairage du parking, de la voirie nouvelle, du parvis. Cet éclairage nouveau s'insère au cœur d'un espace urbain dense et massivement éclairé. Le projet comporte également l'installation de systèmes d'éclairage public, dont les économies d'énergie seront recherchées (LED, horloge pendulaire, ..).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants dans l'air sont principalement dus au trafic généré par le parking. Ce trafic est toutefois canalisé vers une installation de report modal et participe à la réduction globale des rejets de polluants en favorisant l'usage des transports en commun.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales de la voirie nouvelle sont captées dans le réseau public local. Les eaux pluviales du parking et du parvis sont réceptionnées et retenues dans des ouvrages spécifiques. A l'issue de ces ouvrages, elles sont traitées avant rejet dans le milieu environnant : un bassin pluvial dont la capacité globale est maintenue au maximum du fait de la réalisation du parking sur pilotis.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase de travaux, le projet produira des déchets de chantier de nature diverse. Ils seront collectés et traités par des filières adaptées. Une réduction des déchets à la source sera imposée aux entreprises de travaux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet ne se situe pas dans une zone de présomption de prescription archéologique, et ne fait pas l'objet de prescription archéologique (avis DRAC en date du 03/04/2017). En cas de découverte archéologique fortuite lors des travaux, la maître d'ouvrage s'engage à alerter immédiatement les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il engendre des effets positifs quant aux déplacements métropolitains : il offre une capacité de parking relais mettant en relation les usagers de la rocade L2 notamment, avec le réseau de transports publics marseillais. Le projet intègre par ailleurs la réalisation d'aménagements paysagers dans la continuité de ceux réalisés sur les dalles de la rocade L2 est, ainsi que l'insertion des vélos entre l'avenue Pierre Chevalier et la dalle de la rocade L2 est qui n'existe pas à l'heure actuelle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe 7 "Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un site fortement anthropisé (bâtiments d'activités à proximité immédiate, centre commercial, parkings, échangeur autoroutier). Le bassin pluvial de la Boiserie existant a été largement utilisé par le chantier de la Rocade L2 comme aire de stockage, et ne présente aucun intérêt écologique.

La capacité hydraulique du bassin est maintenue à l'identique de l'existant.

De plus, la création de ce parking participe à la réduction du trafic au cœur de la ville.

Au regard de ces éléments, les travaux de réalisation du parking-relais et des aménagements connexes (voirie d'accès et parvis), ne nécessitent pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire Annexe 2 - Plan de situation Annexe 3 - Reportage photographique Annexe 4 - Plans du projet Annexe 5 - Réseau Natura 2000 Annexe 6 - Présentation générale de l'opération Annexe 7 - Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Marseille

le,

23 AOUT 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus